



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Lille, janvier 2017

Monsieur, Madame le (la) présidente(e)

Au cours du dernier trimestre 2016, la mise en place d'un observatoire régional de la commande publique (ORCP) dans la région Hauts-de-France a été annoncée.

L'objectif assigné à cette institution est de deux ordres : améliorer la connaissance de la commande publique dans le cadre d'un effort commun de tous les décideurs et contribuer à l'amélioration de sa performance.

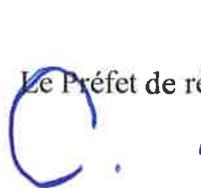
L'observatoire fonctionnera autour d'une assemblée générale, qui se réunira une fois par an, et aura pour objectif de fixer les grandes orientations des travaux à conduire pour mesurer la commande publique et son efficacité dans l'économie locale. La séance inaugurale de cette assemblée aura lieu le 26 janvier prochain dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-France.

Sept groupes de travail ont déjà été mis en place pour répondre aux sollicitations et épauler l'assemblée générale dans ses missions. Parmi eux, un groupe « prospectives en matière de construction et de travaux publics », piloté par la Cellule économique régionale de la construction (CERC) Hauts-de-France, a vocation à recenser les projets de travaux des grands donneurs d'ordre avec le soutien de la Fédération régionale des travaux publics Hauts-de-France (FRTP). Cette étude prospective permettra de préciser les grandes tendances de la commande publique en matière de travaux publics en région Hauts-de-France dans les années à venir.

La commande publique joue un rôle déterminant dans les carnets de commande, les plans de charges et les décisions d'investissements et d'embauches des entreprises du secteur. Cette étude donnera de la visibilité aux acteurs économiques de notre région. En cette période d'instabilité économique et financière, la connaissance des projets représente un enjeu primordial pour maintenir l'activité et assurer des perspectives.

Nous vous serions donc très reconnaissants de bien vouloir informer vos services compétents de cette démarche. Le recensement des projets s'effectuera à l'aide d'une fiche d'information, élaborée en concertation avec les représentants de l'Etat, des maîtres d'ouvrages publics, et des professionnels. Les informations saisies ne vous engagent pas. Nous savons que votre programmation peut évoluer. L'envoi de questionnaires recensant vos projets dans le domaine des travaux publics sera effectué par la CERC qui en assurera ensuite l'analyse au sein de l'observatoire.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à cette démarche, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le (la) président(e), l'expression de notre considération.

Le Préfet de région,


Michel LALANDE

Le Président de la CERC,



Jean-François DIDIER

Le Président de la FRTP,



Bernard DUHAMEL